

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt Décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Brigitte de LABARRE, Elisabeth DEZECACHE, Elodie Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, David MAGNIERI,

Membres absents : Mrs Philippe GIROUX a donné procuration à Alain GAMBER, Samuel LEGENDRE, Thomas BOURY a donné procuration à Dominique RAGOT, Mmes Elodie LEPOIVRE, Martine LEROY a donné procuration à Marc SIMOEN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 Décembre 2021

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

2021/034 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT MOULIN DE ROMIGNY

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant Moulin de Romigny.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « Moulin de Romigny » pour les parcelles suivantes :

MOULIN DE ROMIGNY	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1 MOULIN DE ROMIGNY	ZK32

2021/035 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT LA MARE AUX LAIES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant la Mare aux Laies

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « La mare aux Laies » pour les parcelles suivantes :

LA MARE AUX LAIES	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1 LA MARE AUX LAIES	D43
N°2 LA MARE AUX LAIES	ZI22
N°3 LA MARE AUX LAIES	D42
N°4 LA MARE AUX LAIES	ZI21
N°5 LA MARE AUX LAIES	ZI73
N°6 LA MARE AUX LAIES	ZI64
N°7 LA MARE AUX LAIES	ZI52
N°8 LA MARE AUX LAIES	ZI63
N°9 LA MARE AUX LAIES	ZI43
N°10 LA MARE AUX LAIES	ZI68
N°11 LA MARE AUX LAIES	ZI37
N°12 LA MARE AUX LAIES	ZI0069
N°15 LA MARE AUX LAIES	ZI0017
N°17 LA MARE AUX LAIES	ZI16

2021/036 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT RUE MONTCACUNE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant rue Montcacune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « rue Montcacune » pour les parcelles suivantes :

RUE MONTCACUNE	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1	D180
N°2	D178
N°3	D181
N°4	D179
N°5	D183
N°6	D174
N°7	D298
N°8	D174
N°9	D242
N°10	D173
N°11	ZK94
N°12	D172
N°14	D300
N°16	ZK52
N°18	ZK51
N°20	ZK0050
N°22	ZK49
N°24	ZK48
N°26	ZK47
N°28	ZK45

2021/037	NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT BEAUROUSSEL
----------	--

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant BEAUROUSSEL.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « BEAUROUSSEL » pour les parcelles suivantes :

BEAUROUSSEL	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1	ZO68
N°2	ZO31
N°2 BIS	ZO31
N°3	ZO75
N°4	ZO35
N°5	ZO29
N°6	ZO37
N°7	ZO28
N°8	ZO52
N°9	ZO73
N°10	ZO36
N°11	ZN59
N°12	ZO53
N°14	ZO54
N°15	ZN54

N°16	ZO39
N°18	ZN40
N°20	ZN5
N°22	ZN7

2021/038 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT ROUTE DE CHAMPS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant Route de Champs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « Route de Champs » pour les parcelles suivantes :

ROUTE DE CHAMPS	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1	D70
N°2	D252
N°3	D292
N°4	D68

2021/039 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT ROUTE DE BAZOCHES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant ROUTE DE BAZOCHES.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « ROUTE DE BAZOCHES » pour les parcelles suivantes :

ROUTE DE BAZOCHES	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°2	ZH53
N°4	ZH70
N°6	ZH70

2021/040 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT POIX

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant Poix.

Le Conseil Municipal : approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « Poix » pour les parcelles suivantes :

POIX	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1 POIX	D36
N°2 POIX	ZI57
N°3 POIX	D37
N°4 POIX	ZI25
N°5 POIX	ZI24
N°6 POIX	D60
N°7 POIX	ZI59
N°8 POIX	D59
N°9 POIX	ZI60
N°10 POIX	D58

N°12 POIX	D57
N°14 POIX	D55
N°16 POIX	D296
N°18 POIX	D295
N°20 POIX	D49
N°22 POIX	D246
N°24 POIX	D253

2021/041 NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT SAINT MARCEL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la numération et la création du lieu-dit suivant Saint Marcel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du lieu-dit « Saint Marcel » pour les parcelles suivantes :

SAINT MARCEL	
Nouvelle adresse	Section parcelle
N°1 SAINT MARCEL	ZK20
N°2 SAINT MARCEL	ZK91
N°3 SAINT MARCEL	ZK19
N°4 SAINT MARCEL	ZK70
N°5 SAINT MARCEL	ZK82
N°6 SAINT MARCEL	ZK68
N°7 SAINT MARCEL	ZK26
N°8 SAINT MARCEL	ZK65
N°9 SAINT MARCEL	ZK27

2021/042 Transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides au Te61

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

Madame le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Te61 exerce la compétence « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Madame le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal de Sainte-Céronne-lès-Mortagne doit transférer cette compétence au sein du Te61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Te61.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer au Te61 la compétence « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».
- d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au Te61 ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

La présente délibération sera transmise en préfecture pour légalisation.

Cela m'engage pas la commune pour l'installation d'une borne de recharge.

2021/043

RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX

Madame le Maire présente les devis reçus pour la restauration du chemin de croix :

Conservation des tableaux : Marianne CHOPIN : Devis de 2 436€ HT donc 2 923,20€ TTC

Restauration des Cadres : Héloïse Nice : Devis de 3 960€

Ce qui fait un total de 6 883€

Madame le Maire évoque aussi qu'une subvention pourra être demandée au Conseil Départemental. Cette dernière pourra s'élever jusqu'à 15% de la somme total ce qui ferait qu'il resterait à la charge de la commune la somme de 5 400€

Mme Brigitte de LABARRE évoque le fait que l'ASPC fera un don en fonction de ses ressources.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer le devis

Le montant sera inscrit au budget pour l'année 2022.

ACHAT MICRO POUR L'ÉGLISE

Madame le Maire dit que la sonorisation de l'église est hors service et qu'il faut remplacer cette dernière. M. Marc SIMOEN pose la question au conseil Est-ce qu'on investit dans une sonorisation portative ou fixe ?

Il explique la différence, les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Il propose de se renseigner des prix qui seront présentés lors d'un prochain conseil.

RADAR ENTREE DU BOURG

Madame la Maire lit le compte-rendu de Thomas BOURY sur les radars. Celui de l'entrée du bourg ne marche plus. Malgré le changement de batterie

Le Conseil Municipal souhaite qu'un devis soit demandé à un dépanneur afin de le réparer

2021/044

LAVOIR

Madame le Maire présente le devis de Michel FOLLET pour la réparation du lavoir. Ce dernier a accepté de faire un devis à un tarif raisonnable pour la réparation en mémoire de Daniel FOLLET qui a aussi œuvré pour la commune en son temps.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de M FOLLET et autorise Mme le Maire à signer ce dernier.

2021/045

PORTE INTERIEUR DE L'EGLISE

Madame le Maire présente les devis pour la réparation de la porte intérieur gauche de l'église.

M PELAY (Tailleur de Pierre) :	5 772,77€ HT	6 927,32€ TTC
Pascal ODILLARD (Menuisier et Ebéniste) :	4 230€ HT	5 076€ TTC
Pierre DUPONT (ferronnier d'art) :	1 500€ HT	1 650€ TTC

Madame le Maire dit qu'une subvention de 40% pourrait être demandé à l'UGAP car ce sont des travaux dit d'urgent.

Mme Brigitte de LABARRE évoque le fait que l'ASPC fera un don en fonction de ses ressources.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les différents devis.

2021/046

MODIFICATION DU NOM DU LOCATAIRE DES PARCELLES ZK64 ET ZK9

Mme le Maire explique que le locataire des parcelles ZK64 et ZK9, la SCEA DES NOES a changé de nom en EARL de TROMPE SOURIS.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte la location du terrain du bourg cadastré ZK64 et 9 à la EARL de Trompe Souris de Ste Céronne-lès-Mortagne, dans le cadre d'un bail verbal ;

La somme du fermage décidée est de 204,67€ : soit 1ha41ca x 145€ l'hectare par an ;

Le règlement est à échéance au 1^{er} mai de l'année ;

Charge Mme le Maire d'en informer l'exploitant ;

Cette recette sera imputée au budget communal en cours, en recette de fonctionnement, au compte 757.

DETR- Borne incendie

Madame le Maire évoque les différents problèmes des bornes incendies suite à la visite du SDIS en décembre 2019. Elle rappelle que la borne qui se trouve à Beauroussel est hors service depuis 2010. Et qu'il faudrait faire le nécessaire pour la réparer.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la prochaine visite du SDIS qui devrait avoir lieu courant 2022 et de voir si la borne de Beauroussel ne pourrait être remise en état de fonctionnement sans engager trop de frais.

- Madame le Maire rappelle que la commune a remboursé une partie du prêt à hauteur de 60 000€ et donc que les intérêts pour 2022 ont diminué.
- Madame le Maire évoque l'élagage et dit que les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés par courrier et par téléphone.
- Marc SIMOEN évoque que le Petit Journal devrait être livré dans la semaine et qu'il faudrait insérer à l'intérieur le flyer pour le Voyage à la Cité de la Mer du 19 mars. Madame le Maire informe qu'il faudra également rajouter le flyer pour le concert de « Pierres en Lumières ».

Fin du Conseil à 20h30